

## Présentation du thème et de la démarche :

**Objectif :** Mettre en place un débat contradictoire autour des notions sécurité sanitaire et de liberté individuelle

**Thème du débat :** Afin de lutter contre l'épidémie de la COVID 19, le gouvernement a légiféré sur la création d'une application mobile dite de « *contact-tracing* ». Cette application est largement critiquée par de nombreux acteurs.

***L'application StopCovid permet-elle d'assurer la sécurité sanitaire et les libertés individuelles ?***

### Démarche du débat :

- Le débat consiste à présenter différents points de vue, différents enjeux de la question de cette application et des notions de **sécurité sanitaire** et de **liberté individuelle** (*voir vocabulaire*)
- Le débat est mené par un.e Président.e de séance qui présente, anime le débat, peut questionner les intervenants et distribue la parole entre les acteurs.
- **1ere étape du débat :** Le Président présente le débat et ses enjeux de manière neutre et objective = ne prend pas partie et présente les différents points de vue. Pendant le débat, il s'assure que le temps de parole est respecté. Il équilibre le temps de parole entre les points de vue et entre les intervenants. Il doit également veiller au bon déroulement de ce type de débat.
- **2eme étape :** Chaque acteur a entre 3 et 5 minutes pour faire valoir sa position, l'intérêt ou les critiques de cette application dans le contexte actuel = nécessité de préparer son argumentation.
- **3eme étape :** Une phase de débat s'instaure à l'issue de la présentation des différents points de vue.  
**Attention : Lors de cette 3e étape, chacun reste dans son rôle et défend la position de son acteur.**
- **4eme phase :** vous tombez le masque et reprenez votre statut de citoyen/élève – Le débat se poursuit à partir de vos convictions personnelles.

<i>Rôles</i>			
Président de séance		Représentant.e de la CNIL	
Représentant de l'Etat : Cédric O		Représentant.e d'associations de défense des libertés : LDH et La Quadrature du Net	
Représentant.e des scientifiques/ médecins favorables à cette application		Représentant.e d'une association d'experts du numérique	
M. Del fraissy, Président du Conseil scientifique		Représentant.e.s de l'opposition	

## Critères d'évaluation

Rôle	Critères de réussite	
<b>Le/les président.e.s de séance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel des règles d'échanges : Tel un rituel et pour marquer le début du débat, le président de séance rappelle les règles de la discussion :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- on lève la main pour prendre la parole ;</li> <li>- on ne prend la parole que lorsqu'elle nous est donnée ;</li> <li>- on écoute sans couper la parole ;</li> <li>- on prend en compte la parole de l'autre ;</li> <li>- on ne se moque pas ;</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à introduire le débat : introduction du conflit d'usage, présentation des acteurs présents et des enjeux.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à organiser, encadrer les débats : distribution temps de parole, rappel du temps de parole, équilibre du temps de parole.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à animer le débat : relancer le débat, questionner les acteurs, contredire ces mêmes acteurs.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle réalisé avec sérieux</li> </ul>	

<b>Les acteurs divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposé clair et argumenté du discours.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à utiliser des connaissances claires, à citer des <b>sources</b> issues des recherches, à citer des <b>chiffres</b>.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaction face aux questions et aux arguments contradictoires.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir une expression claire.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à s'appuyer sur des notes en gardant la fluidité de l'expression.</li> </ul>	

I = Insuffisant – AA = A améliorer M = Maîtrisé

### Échelle descriptive du débat : Évaluez votre débat

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<b>critères</b>	<p>Présentation insuffisante en terme de contenu / connaissances/notions de votre exposé.</p> <p>Pas/trop peu d'intervention lors de la phase d'échange d'arguments.</p>	<p>Ma présentation manque de clarté, mais s'appuie sur des arguments</p> <p>Ma prise de parole lors de la phase d'échange d'arguments est ponctuelle, mi apporte du vocabulaire et des références.</p>	<p>Ma présentation est claire, s'appuie sur un langage maîtrisé et des références précises et citées</p> <p>Je prends la parole régulièrement. Mes interventions s'appuient sur des arguments précis lors de la phase d'échange d'arguments.</p> <p>Ma posture et mon vocabulaire sont adaptés à la situation</p>	<p>Ma présentation est particulièrement argumentée par des exemples, chiffres, faits précis extraits de documents présentés.</p> <p>Mes prises de parole sont régulières et mobilisent du vocabulaire et des sources lors de la phase d'échange d'arguments.</p> <p>Mon expression corporelle et la clarté de ma diction me permettent de convaincre</p>

## Vocabulaire :

**Sécurité sanitaire** : Par "sécurité sanitaire" on entend la sécurité des personnes contre les risques thérapeutiques de toute nature, risques liés aux choix thérapeutiques, aux actes de prévention, de diagnostic et de soins mais également à l'usage des biens et des produits de santé, comme aux interventions et aux décisions des autorités sanitaires et réglementaires. Cette notion s'est progressivement étendue et comprend aujourd'hui les questions sociétales (conditions de travail, environnement, etc.).



Dans les situations caractérisées à la fois par de fortes incertitudes scientifiques et par des dommages éventuels graves et irréversibles causés à la santé et à l'environnement, le principe de précaution qui, en France, a valeur constitutionnelle depuis 2005, peut s'appliquer.

**Liberté** « Liberté » est le premier mot de la devise républicaine, inscrite dans la Constitution de la Ve République de 1958. Selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ». Seule la loi, à laquelle tous les citoyens doivent se conformer, peut limiter la liberté pour préserver celle des autres. La liberté est un principe essentiel de notre organisation politique et sociale, fruit d'une longue conquête.

### **Libertés et protection des données : que dit la loi ?**

« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi. »

*Loi « informatique et libertés » du 7 octobre 2016, article 1e*

**Le contact-tracing** : Mis en place par l'ARS (Agence Régionale de Santé), en concertation avec Santé Publique France, le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité et avant qu'il n'ait été confirmé (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

**CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : il s'agit d'un organisme public qui agit au nom de l'État sans être placé sous l'autorité d'un gouvernement ou d'un ministre. Sa mission première est de protéger les données personnelles des citoyens français.

**Quadrature du Net** : Association fondée en 2008 dont le but est de défendre les droits et libertés des usagers sur Internet.

**INRIA** : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, aujourd'hui rebaptisé Institut National de Recherche en sciences et technologies du numérique.

**RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données (2018). Il s'agit d'un texte juridique européen encadrant le traitement des données personnelles collectées par des organismes privés ou publics.

**Big data** : expression désignant les données numériques qui sont collectées et stockées dans le monde.

**Données numériques** : ensemble des informations collectées sur Internet.

**Open data** : donnée numérique dont l'accès est libre et gratuit

L'OBJECTIF DU DEBAT

Dépasser le débat médiatique...	...pour aller vers le débat argumenté
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Confronter des opinions</li> <li>➤ Fondé sur des jugements de valeurs</li> <li>➤ Spontané</li> <li>➤ Ecoute aléatoire</li> <li>➤ Renforce le point de vu de chacun</li> <li>➤ Pas de suite directe</li> <li>➤ Permet l'évolution des représentations sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Confronter des thèses</li> <li>➤ Fondé sur des hypothèses</li> <li>➤ Préparé par un travail documentaire</li> <li>➤ Organisé</li> <li>➤ Ouvre au point de vue de l'autre</li> <li>➤ Donne lieu à un relevé de conclusion</li> <li>➤ Permet de clarifier les enjeux</li> </ul>

DONC : Le débat n'est pas un affrontement avec « des gagnants et des perdants », mais un **échange** dont chacun peut tirer profit. Mais débattre suppose donc une **écoute attentive** d'autrui **pour comprendre son raisonnement et pouvoir lui répondre**. L'objectif est de montrer que le débat n'est pas une succession de points de vue différents, mais une confrontation raisonnée qui ouvre au point de vue de l'autre.

**Mon rôle :**.....

**Construire votre argumentaire :**

- Identifier l'idée générale de votre propos : Pour ou contre l'application StopCOVID ? Avec quel(s) argument(s) central(aux) ? Technique de débat – Cet argument majeur peut être présenté plusieurs fois pour insister sur son importance en le reformulant.
- Quels mots-clés/notions à retenir ? Idem : la réutilisation de ces notions, avec leur explication est un élément de langage permettant de montrer leur importance
- Lister les ressources = Ou avez-vous obtenu ses éléments d'informations ?

	formulation de l'argument	Exemple précis	source
Présenter votre acteur = Qui êtes-vous ? En quoi êtes vous légitime dans ce débat ?			

<i>Argument n°1</i>			
<i>Argument n°2</i>			
<i>Argument n°3</i>			
<i>Argument n°4</i>			
<i>Argument n°5</i>			

**Identification des arguments de la partie adverse :**

	<i>Argument de la partie adverse</i>	<i>Votre contre-argument</i>

## Évaluation du débat :

Thème du débat : .....

Question posée : .....

J'entoure ma position **avant** le débat :

1 - Oui ,sans problème – 2 - Oui, mais avec des réticences – 3 - Non, mais j'hésite – 4 - Non, sans aucun doute

J'argumente en justifiant mon opinion : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

Les arguments nouveaux qui ont été apporté par le débat et les acteurs du débat :

---

---

---

---

---

---

---

---

J'entoure ma position **après** le débat :

1 - Oui ,sans problème – 2 - Oui, mais avec des réticences – 3 - Non, mais j'hésite – 4 - Non, sans aucun doute

J'argumente en donnant les explications que je juge décisives (qui m'ont fait maintenir mon avis ou l'ont modifié) :

---

---

---

---

---

---

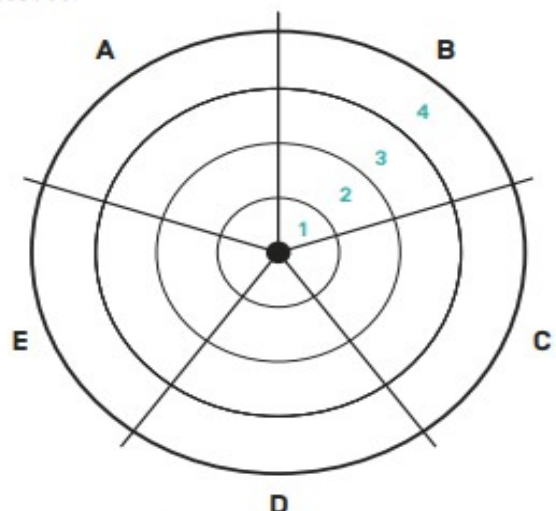
---

---

### À VOUS D'ÉVALUER VOTRE DÉBAT !

Placez une croix dans la cible en fonction de la légende ci-dessous.

- A. Ce débat vous a-t-il semblé utile ?
- B. La préparation a-t-elle été suffisante ?
- C. Les règles de prise de parole ont-elles été respectées ?
- D. Les arguments échangés étaient-ils de qualité ?
- E. Le niveau de langue convenait-il ?



1. Énormément. 2. Beaucoup. 3. Moyen. 4. Pas vraiment.



EN GRAPHS

# 11 mai-11 juin : le bilan de santé du premier mois de déconfinement

Par Baptiste Bouthier , Christelle Perrin et Alice Clair — 11 juin 2020 à 06:08

**Depuis la levée du confinement, il y a un mois, le nombre de morts et d'hospitalisations en réanimation sont à la baisse.**

• 11 mai-11 juin : le bilan de santé du premier mois de déconfinement

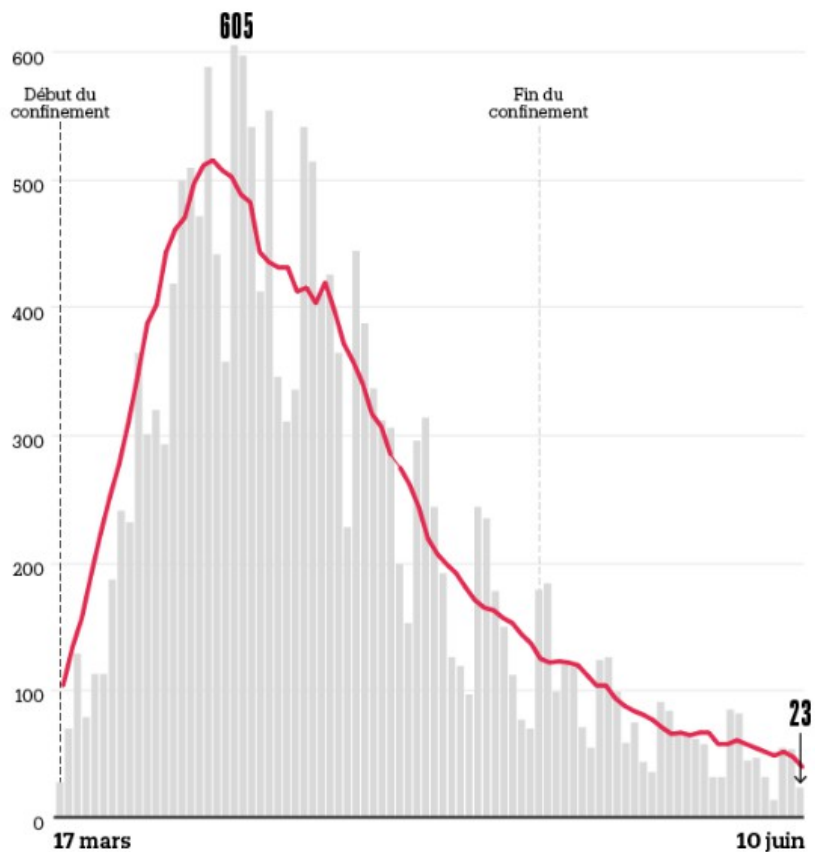
Un mois jour pour jour après la fin du confinement, dont nous avons déjà calmement fait le bilan, le pays n'a plus les yeux rivés sur les indicateurs sanitaires qu'il n'avait mis que quelques semaines à apprendre par cœur ou presque. Nombre de morts, nombre de cas et entrées quotidiennes en réanimation, etc. Ces données ont peu à peu disparu du centre de nos préoccupations, ce qui signifie au moins deux choses : le déconfinement a élargi notre horizon, et il n'a pas fait ressurgir la question sanitaire comme un élément de préoccupation immédiate.

Depuis le 11 mai, les différents outils qui permettent de mesurer l'étendue de l'épidémie de Covid-19 en France n'ont en effet cessé de confirmer la tendance de la

fin de la période de confinement, c'est-à-dire d'un retour lent, progressif, mais constant vers la normale. L'indicateur le plus évident de cette situation, c'est celui du nombre de morts liés au coronavirus. Au-delà de la question des Ehpad, où le relevé des décès est trop aléatoire pour être suivi correctement, le nombre de morts du Covid-19 recensés dans les hôpitaux est en baisse continue.

## Décès quotidien en hôpital : un plancher atteint ?

■ Décès quotidiens et — moyenne sur sept jours glissants



Source : ministère de la Santé

Le coronavirus tue toujours, c'est vrai, mais de moins en moins. Le 11 mai, 178 personnes



étaient encore mortes du Covid en 24 heures, et la moyenne sur sept jours s'établissait alors à 142. Cette moyenne glissante n'a depuis fait que baisser, s'établissant un mois plus tard à 38, et l'on n'a plus recensé plus de 100 morts en une journée depuis le 19 mai. Un retour à zéro est néanmoins très prématuré à cette heure : la courbe paraît atteindre un plancher, autour d'une quarantaine de décès quotidiens, et elle pourrait rester dans ces eaux un moment.

Il semble en revanche improbable de voir cette courbe remonter dans les prochaines semaines. Un optimisme nourri par un autre indicateur : celui des cas graves admis dans les services de réanimation des hôpitaux. Ce contingent nourri, in fine, le nombre de décès quotidiens ; or il ne fait que décroître depuis le 11 mai, et même depuis le 8 avril. Ce jour-là, en plein confinement, le nombre de patients en «réa» avait atteint son pic à 7 148. Depuis, il a baissé tous les jours : 2 712 le 11 mai, et jusqu'à 933 mercredi 10 juin.

Pourtant, le déconfinement et la reprise des interactions sociales qu'il impliquait laissent craindre une inversion de cette courbe. On en est loin et cela devrait durer là encore, car dans le même temps, le nombre d'entrées quotidiennes en réanimation n'en finit plus de chuter. Au 11 mai, la moyenne des entrées en «réa» était autour de 75 en 24 heures. Cette moyenne est tombée autour de 20 maintenant, et la barre de 50 en un jour n'a plus été franchie depuis trois semaines. Or qui dit moins d'entrées en réanimation chaque jour dit globalement moins de cas graves en «réa» ; et, in fine, moins de décès.

Depuis un mois, la baisse du nombre de patients hospitalisés est très régulière, et contrairement à celle des morts ou des cas en «réa», cette courbe ne semble pas encore atteindre de plancher. Alors que l'on comptait 22 284 hospitalisations le 11 mai, ce qui représentait alors 6 % du pic atteint pendant le confinement (32 292 le 14 avril), ce chiffre est tombé à 11 678 (soit 36 % du pic). Dit autrement : durant ce premier mois de déconfinement, le nombre de patients hospitalisés pour Covid-19 a baissé d'autant (-10 606) qu'au cours du dernier mois de confinement (-10 008).

La tant redoutée deuxième vague aura peut-être lieu un jour, lorsque les températures redescendront à l'automne par exemple. Mais tous les indicateurs sanitaires indiquent que ce ne sera pas sans doute dans les prochaines semaines.

## **Document 2 – vidéo**

**LeMonde.fr** : Déconfinement phase 2 : les annonces d'Édouard Philippe – voir e.lyco



COVID-19  
Gouvernement.fr: dernières informations sur le Coronavirus.

Plus d'infos sur Google

Déconfinement phase 2 : les annonces d'Édouard Philippe  
302 266 vues · 28 mai 2020

2.4 K 466 PARTAGER ENREGISTRER